



Délibération n°4

Conseil municipal du 26 septembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
7.5 Subventions

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Attribution d'une subvention pour la création de la Ressourcerie du Montreuillois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Attribution d'une subvention pour la création de la Ressourcerie du Montreuillois

Une RESSOURCERIE est un lieu où sont collectés tous les objets dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère un centre de récupération, de valorisation, de revente de déchets et d'éducation à l'environnement.

Elle a 4 fonctions : la COLLECTE des déchets, la VALORISATION par le tri, la VENTE des objets qui constitue l'aboutissement de la filière réutilisation/réemploi et permet

d'assurer une part de ressources propres, la SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT auprès des usagers des services de collecte, des clients des Ressourceries, des jeunes générations mais aussi auprès de tous les habitants.

Une ressourcerie est un organisme à but non lucratif. Elle ne réalise pas d'activités d'achats revente, de dépôt-vente ou de vente d'occasion dans une optique de plus-value économique.

Une ressourcerie va être créée sur le territoire du Montreuillois qui en est dépourvu.

Afin de financer cette étude-action (cf dossier de candidature joint à la présente délibération), une participation des communes sur le territoire desquelles l'étude se concentrera est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 2 500€ à l'Association Artois Ternois Récupération Emploi (A.T.R.E.).

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 – article 6574.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*

Le Maire

Philippe FAIT



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del4-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017